

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

1^{ÈRE} RÉUNION PUBLIQUE

*« Ensemble,
construisons notre
Ville pour un véritable
projet de territoire »*



26 JANVIER 2016



- **QU'EST-CE QU'UN PLU ?**
- **LE CADRE LÉGISLATIF ET LE CONTEXTE**
- **LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAL**
- **LA POURSUITE DE LA DÉMARCHE**
- **LES QUESTIONS - RÉPONSES**





QU'EST-CE QU'UN PLU





UN DOCUMENT JURIDIQUE, POUR

- **PRÉPARER L'AVENIR EN DÉFINISSANT UN RÉEL PROJET URBAIN POUR COLMAR :**
 - Il prévoit les secteurs de développement futur.
 - Il planifie l'emplacement des futurs équipements.
 - Il fixe les orientations d'aménagement à court et à moyen terme.

- **DÉFINIR LE DROIT DES SOLS :**
 - Il fixe les règles de construction (instructions des permis de construire).

- **LE PLU PERMET D'APPLIQUER SUR LE TERRITOIRE UN PROJET COMMUNAL PENSÉ DANS LE TEMPS ET NE SE RÉDUIT PAS À UNE SIMPLE DISTRIBUTION DES DROITS À CONSTRUIRE.**





LES THÉMATIQUES À PRENDRE EN COMPTE PAR LE PLU





Le bureau d'études
ANALYSE
PROPOSITION



Les habitants
QUESTIONS
REMARQUES



Le Conseil
Municipal
DECISION



Les Personnes
Publiques Associées
AVIS
CONTROLE



1. UN DOCUMENT EXPLICATIF
LE RAPPORT DE PRÉSENTATION



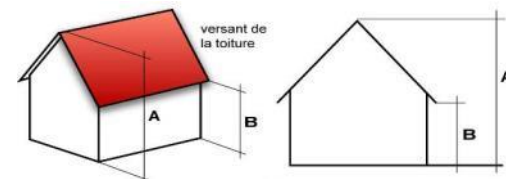
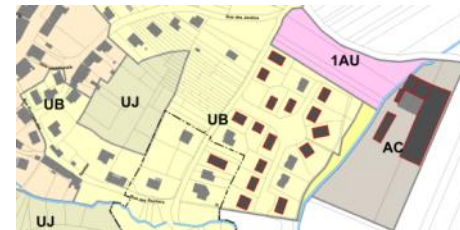
2. UN DOCUMENT POLITIQUE
LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)



3. UN DOCUMENT RÉGLEMENTAIRE
LE PLAN DE ZONAGE, LE RÈGLEMENT ET LES OAP (ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION)



4. UN DOCUMENT INFORMATIF
LES ANNEXES





LES DIFFERENTES ETAPES DE L'ELABORATION DU PLU

1. Lancement de la procédure et définition des modalités de concertation

Délibération du conseil municipal du 29 avril 2013

3. Orientations

PADD : projet général de la commune en matière d'aménagement et d'urbanisme

5. Arrêt du projet

Bilan de la concertation

7. Enquête publique

Rapport du commissaire enquêteur

Phase de concertation

2. Etudes

- Elaboration du diagnostic et formalisation des enjeux
- Possibilité pour les habitants d'exprimer leur avis
- Mise en place de moyens de communication attestant de l'avancée des travaux

4. Débat des orientations générales en Conseil Municipal

16 novembre 2015

6. Avis des services associés sur les documents arrêtés

Avis à intégrer aux dossiers d'enquête publique

8. Approbation

Délibération en Conseil Municipal





UNE CONSULTATION ÉLARGIE POUR ENRICHIR LE DIAGNOSTIC ET LE PROJET, ET QUI SE POURSUIT ENCORE

▪ DES RÉUNIONS AVEC LES PERSONNES QUALIFIÉES

- Professionnels de l'immobilier
- Architectes
- Professionnels de l'économie
- Professionnels de l'agriculture

▪ DES RENCONTRES INDIVIDUELLES AVEC LES MARAÎCHERS

▪ DES RÉUNIONS DE TRAVAIL AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT

▪ AVEC D'AUTRES INSTANCES :

- Alsace Nature et APILL
- Syndicat des maraîchers
- CESEC
- Conseil des Sages
- Conseil Municipal des Jeunes

▪ TRAVAIL AVEC LES ÉTUDIANTS DE L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE STRASBOURG

▪ ENREGISTREMENT DES REMARQUES ET DEMANDES DES ADMINISTRÉS





LE CADRE LÉGISLATIF





LES LOIS GRENELLE, ALUR (ACCÈS AU LOGEMENT ET UN URBANISME RÉNOVÉ) DONNENT UNE PLACE CLÉ AUX ASPECTS DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DE PRÉSERVATION DES ESPACES AGRICOLES, DE LIMITATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE ET DE MIXITÉ SOCIALE

LES OBJECTIFS DES LOIS GRENELLE ET ALUR

- Limiter la consommation d'espace et lutter contre l'étalement urbain
- Favoriser la densification des zones urbaines (obligation de recenser les « dents creuses », de réaliser un bilan de la consommation d'espace)
- Donner des objectifs chiffrés de la modération de la consommation d'espace)
- Protéger la biodiversité et les continuités naturelles





Echelle régionale

- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau : SDAGE Rhin-Meuse
- Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau : SAGE III-Nappe-Rhin
- Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
- Servitudes : zones inondables, protection des monuments historiques, milieux naturels,...

Echelle supra-communale

- Schéma de Cohérence Territoriale : SCoT Colmar-Rhin-Vosges
- Programme Local de l'Habitat : PLH de la Communauté d'Agglomération de Colmar
- Plan de Déplacements Urbains : PDU de la Communauté d'Agglomération de Colmar

Echelle communale

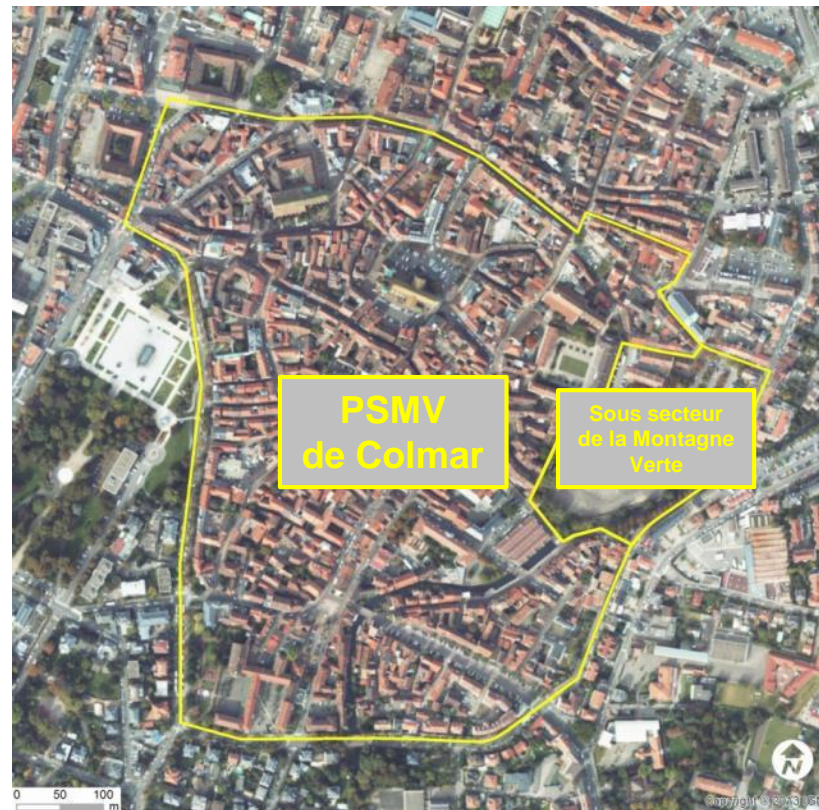
- **Plan Local d'Urbanisme**

Echelle infra-communale

- Autorisations d'urbanisme (permis d'aménager, permis de construire, déclaration préalable)



- LA VIEILLE VILLE FAIT L'OBJET D'UN SECTEUR SAUVEGARDÉ
- LE PLU NE S'Y APPLIQUE PAS.





DU DIAGNOSTIC AU PROJET COMMUNAL





VOLONTÉ POLITIQUE = COLMAR COMME PÔLE MAJEUR DE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE ALSACE

- Cette position est confirmée par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) actuel et en révision
- Qui affirme que l'agglomération colmarienne doit être renforcée, pour assurer le développement équilibré et maîtrisé du territoire
- Tout en maîtrisant la consommation d'espace

UN PROJET D'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE EN 7 AXES

**Les éléments marquants
du diagnostic**

**Les orientations du Projet
d'Aménagement et de
Développement Durables**

AXES STRATÉGIQUES DU P.A.D.D.



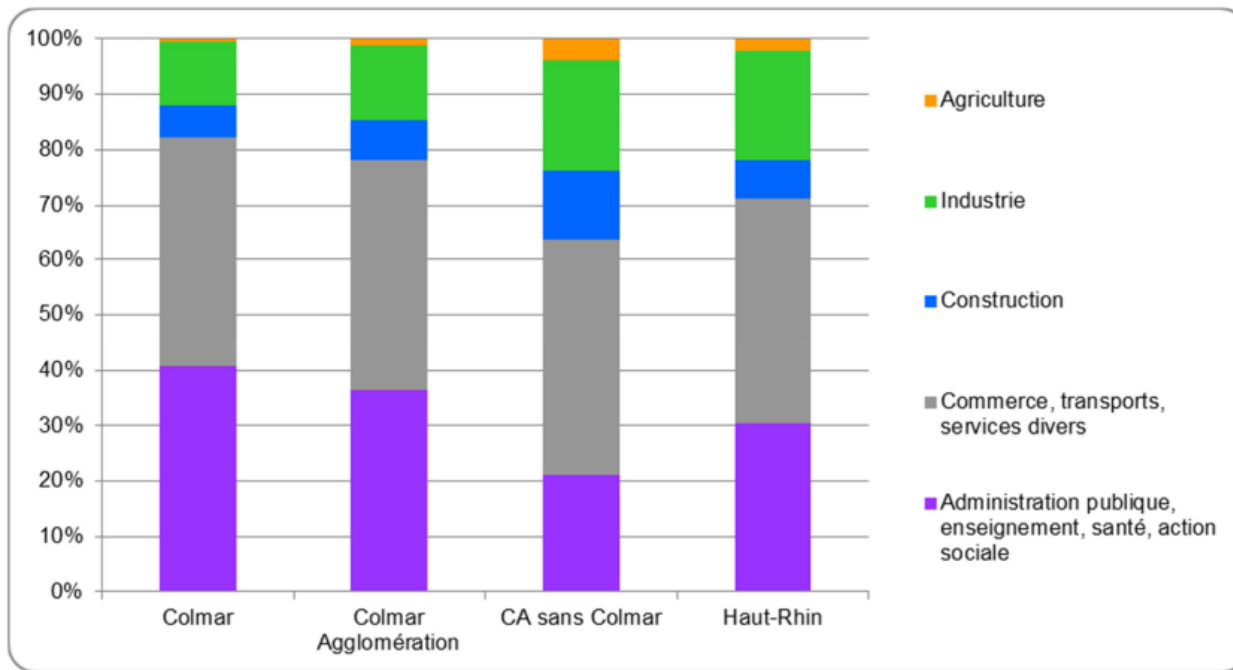


- **COLMAR CONCENTRE**

- 80 % des emplois de l'agglomération,
- 67 % des sociétés (dont 80 % des sociétés de plus de 50 salariés) (Source: INSEE)

- **DES EMPLOIS MAJORITAIREMENT DANS LES SECTEURS TERTIAIRES (NOTAMMENT LE COMMERCE) ET LES SERVICES PUBLICS**





Répartition des emplois par secteur d'activité (INSEE, RGP 2012)



- **UNE ANALYSE DES ZONES ÉCONOMIQUES QUI RÉVÈLE PEU DE TERRAINS DISPONIBLES**
- **DES BESOINS SPÉCIFIQUES POUR DES IMPLANTATIONS D'ENVERGURE**
- **UN APPAREIL COMMERCIAL IMPORTANT QUI RÉPOND AUX BESOINS DE L'ENSEMBLE DU CENTRE ALSACE**
- **UN SECTEUR DU TOURISME DYNAMIQUE**

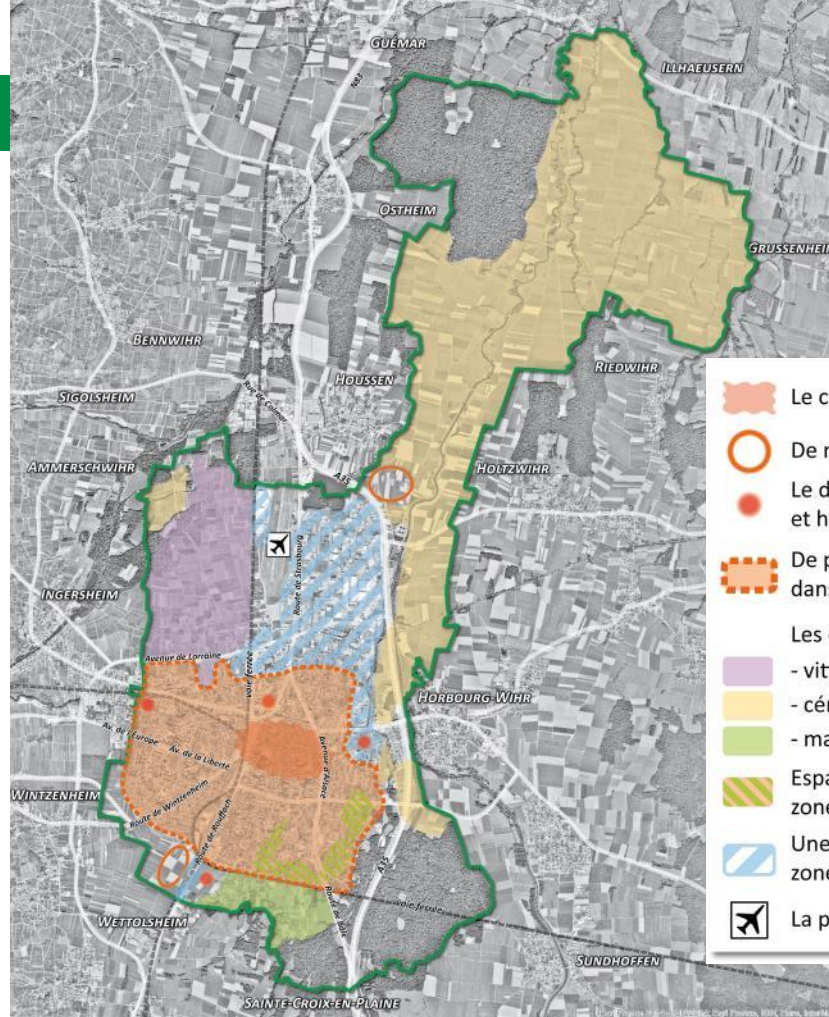


- **DÉVELOPPER UNE OFFRE FONCIÈRE POUR L'ACCUEIL DE NOUVELLES UNITÉS ÉCONOMIQUES**
 - Dans le prolongement du Biopôle/INRA
 - À l'est de l'autoroute A35
- **MAINTENIR ET CONFORTER L'ÉQUILIBRE COMMERCIAL, EN PRÉSERVANT LE CENTRE VILLE COMME PÔLE COMMERCIAL MAJEUR**
- **ENCADRER LES IMPLANTATIONS COMMERCIALES DANS LES ZONES ÉCONOMIQUES**
- **FAVORISER LA DIFFUSION DE COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITÉ DANS LES QUARTIERS LES PLUS RÉSIDENTIELS**



AXE DU PROJET COMMUNAL (PADD)

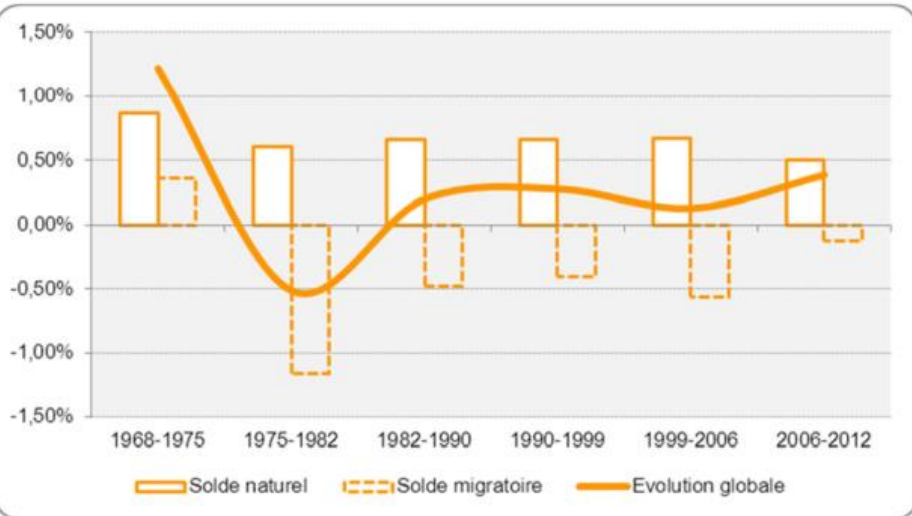
CONFIRMER LA PLACE DE COLMAR COMME MOTEUR ÉCONOMIQUE À L'ÉCHELLE DU GRAND TERRITOIRE



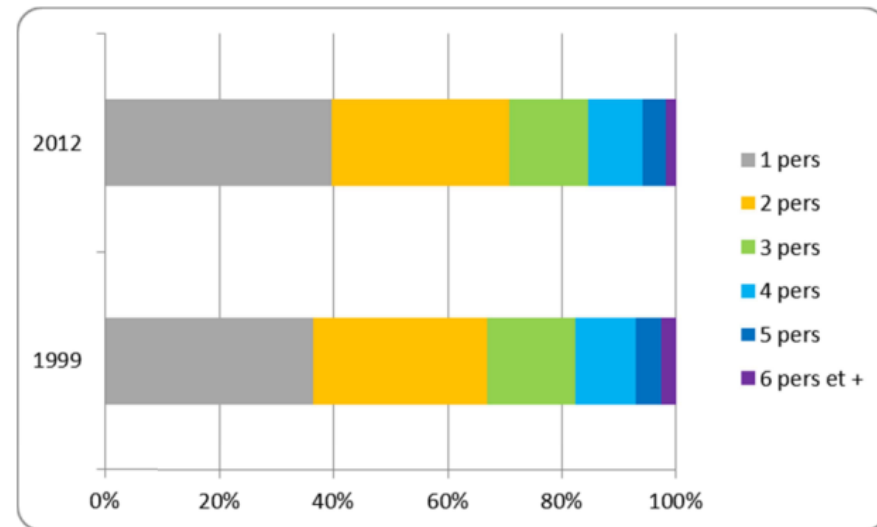
-  Le centre-ville, un pôle commercial majeur
-  De nouvelles zones à vocation économique
-  Le développement de sites mixtes économie et habitat
-  De petites implantations économiques dans la ville
- Les espaces agricoles
 -  - viticulture
 -  - céréaliculture
 -  - maraichage
-  Espaces imbriquant maraîchages et zones d'habitation
-  Une plus grande qualité paysagère des zones économiques
-  La préservation de l'aérodrome

- **COLMAR, UN PÔLE MAJEUR À L'ÉCHELLE DU CENTRE ALSACE ET « VILLE CENTRE » DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (VOCATION À ACCUEILLIR UNE PART IMPORTANTE DE LOGEMENTS, D'EMPLOIS, D'ÉQUIPEMENTS, ...)**
- **MAIS UN RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE AU PROFIT DES COMMUNES DE PÉRIPHÉRIE**
- **UNE DIMINUTION CONSTANTE DE LA TAILLE DES MÉNAGES**





Evolution de la population en fonction du solde naturel et du solde migratoire (INSEE, RGP 1968 à 2012)



Evolution de la structure des ménages entre 1999 et 2010 (INSEE, RGP 1999 et 2012)



- **UN PARC DE LOGEMENTS EN CONSTANTE PROGRESSION**
- **LE PARC COLMARIEN DES RÉSIDENCES PRINCIPALES REPRÉSENTE 67 % DU PARC TOTAL DE L'AGGLOMÉRATION**
- **ESSENTIELLEMENT DES LOGEMENTS COLLECTIFS (65 %)**
- **OCCUPÉS PAR DES LOCATAIRES (83 % DES LOGEMENTS, CONTRE 67 % DANS L'AGGLOMÉRATION)**
- **32% DE LOGEMENTS SOCIAUX**





- **UN OBJECTIF FORT D'ACCUEIL DE POPULATION : VISER UNE POPULATION COLMARIENNE DE 75 000 HABITANTS EN 2035**
- **FAVORISER LA PRODUCTION D'ENVIRON 8 500 LOGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES À L'ÉCHELLE 2035 (SOIT ENVIRON 425 LOGEMENTS/AN) ET RÉPONDRE AUX BESOINS LIÉS :**
 - à l'objectif de croissance démographique
 - au desserrement des ménages
 - au renouvellement du parc immobilier
- **ASSURER UNE OFFRE D'HABITAT DIVERSIFIÉE ET ATTRACTIVE**
 - Offre locative, accession à la propriété, logement intermédiaire (petit collectif, maisons jumelées...)

Besoins en logements			
Accroissement démographique	Renouvellement du parc	Desserrement des ménages	Besoins totaux
3 850 logts, sur la base de 2 personnes par logement = 193 logts/an	1 350 logts = 67 logts/an	3 300 logts, sur la base de 2 personnes par logement = 165 logts/an	8 500 logts = 425 logts/an

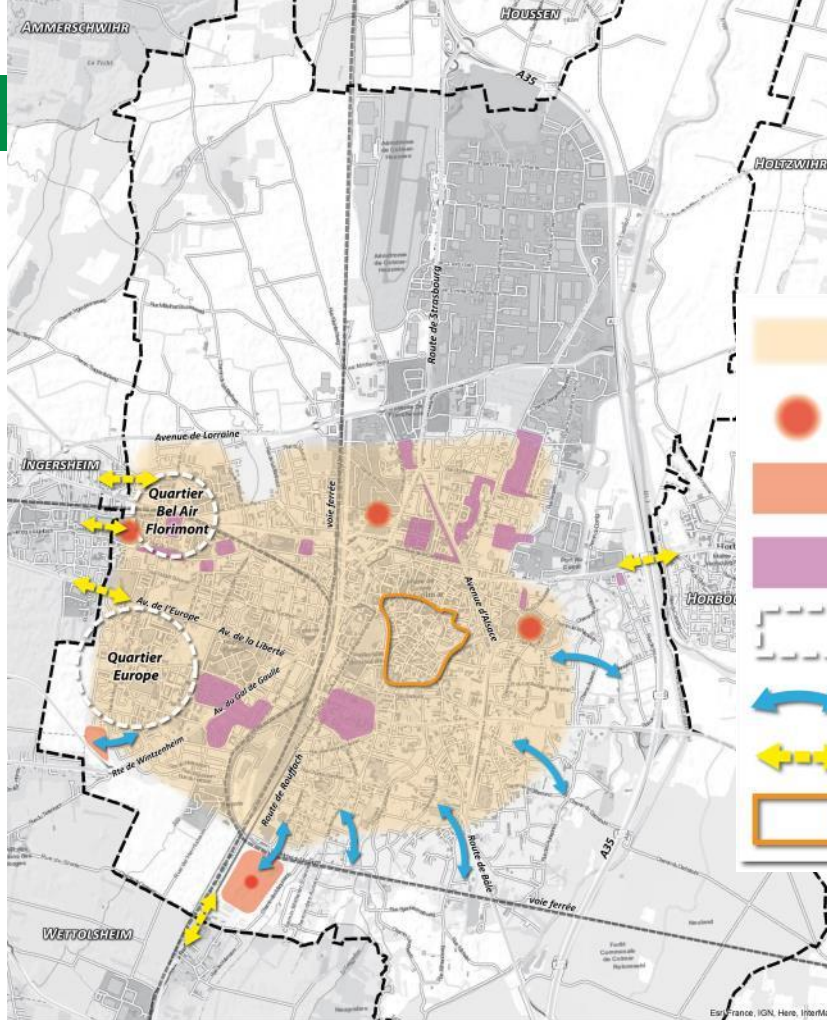











HABITAT - LOGEMENT

AXE DU PROJET COMMUNAL (PADD)

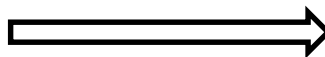
PROPOSER UNE OFFRE AMBITIEUSE DE LOGEMENTS



-  Valoriser le potentiel foncier disponible en milieu urbain
-  Le développement de sites mixtes habitat et économie
-  Secteurs d'extension à vocation d'habitat
-  Préserver l'identité de certains quartiers (quartier allemand, cités ouvrières, ...)
-  Secteurs de rénovation urbaine
-  Cohérence urbaine entre les quartiers existants et futurs
-  Articulation urbaine avec les communes voisines
-  Secteur Sauvegardé (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur), non concerné par le PLU



- **SUR LA PÉRIODE 2003-2014 = 150 HA DE TERRAINS ONT ÉTÉ UTILISÉS PAR LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES, ...**
- **... MAIS UNE CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES ET NATURELS LIMITÉE À 67,5 HA (ESSENTIELLEMENT EN FAÇADES EST ET SUD DE LA VILLE)**



■ UNE ANALYSE FINE DU POTENTIEL FONCIER EN MILIEU URBANISÉ (HABITAT ET ÉCONOMIE)

- Dents creuses
- Renouvellement urbain
- Potentiel de densification

ANALYSE DU POTENTIEL FONCIER EN MILIEU URBAIN

Dents creuses/ potentiel de renouvellement urbain / potentiel de densification

ÉTUDE DES ZONES D'URBANISATION FUTURE AU REGARD DES BESOINS EN LOGEMENTS

■ = UN POTENTIEL FONCIER DISPONIBLE DANS L'ENVELOPPE URBAINE





LES GRANDES ORIENTATIONS - MODERATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES

- **VALORISER LES GISEMENTS FONCIERS EXISTANT À L'INTÉRIEUR DE L'ENVELOPPE URBAINE**
→ 17 ha
- **DÉFINIR DES EXTENSIONS URBAINES À VOCATION D'HABITAT EN COMPLÉMENT DES CAPACITÉS CONSTRUCTIBLES DU TISSU URBAIN**
→ 130 ha en extension (habitat, services, équipements)
- **MODULER LES POSSIBILITÉS DE CONSTRUIRE EN FONCTION DE L'ENVIRONNEMENT BÂTI, DE LA PROXIMITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN, DU NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ**
→ Densité modulée et diversité des formes de logement
- **METTRE EN ŒUVRE LES OUTILS FONCIERS POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
→ 70 ha à vocation économique





AXE DU PROJET COMMUNAL (PADD)

**MODÉRER LE RYTHME DE CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES ET
NATURELS AU REGARD D'OBJECTIFS AMBITIEUX DE PRODUCTION DE LOGEMENTS**



- **UNE AGRICULTURE MARAÎCHÈRE ET VITICOLE ENCORE TRÈS PRÉSENTE À COLMAR, DONT LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION SONT RELATIVEMENT BIEN CONNUES**
- **CERTAINES EXPLOITATIONS MARAÎCHÈRES QUI ONT VOCATION A ÊTRE PÉRENNISÉES, AU SEIN MÊME DE L'ESPACE URBANISÉ**
- **DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS ET À PROXIMITÉ DES SECTEURS URBANISÉS, PARFOIS FRAGILISÉES**



- **DES CONSTRUCTIONS IMPLANTÉES EN DEHORS DE L'ENVELOPPE URBAINE (MITTELHARTH, CONSTRUCTIONS AU SUD DE LA VOIE DE CHEMIN DE FER...)**

- aire de stationnement
- autre destination
- bâtiment public/intérêt collectif
- construction légère
- exploitation - autre
- exploitation - hangar
- exploitation - serre
- maison d'habitation
- piscine
- équipement technique



- **PRENDRE EN COMPTE LA PRÉSENCE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES À L'INTÉRIEUR DE L'ENVELOPPE URBAINE**
- **PRÉSERVER LES TERRES VITICOLES ET MARAICHÈRES**



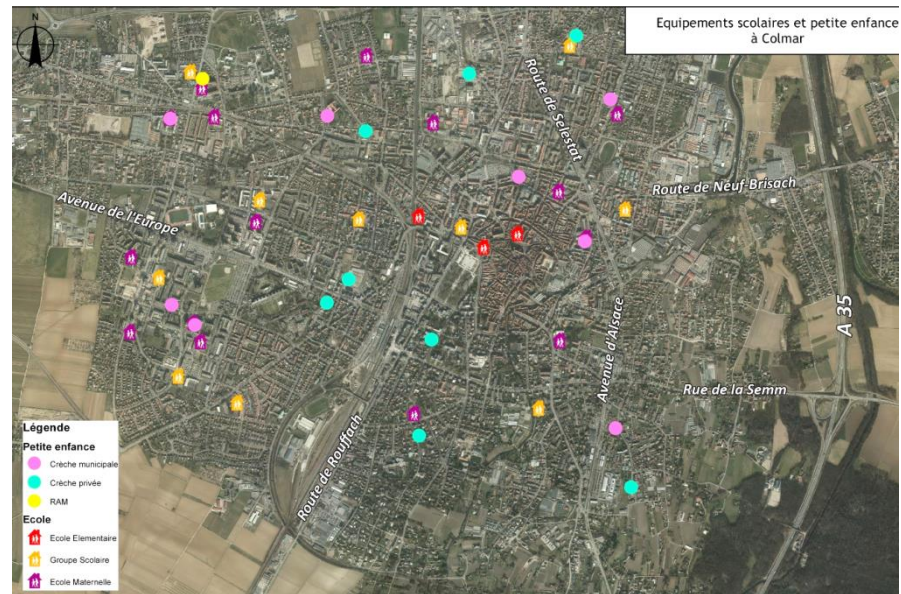


AXE DU PROJET COMMUNAL (PADD)

**ACCOMPAGNER UNE AGRICULTURE DYNAMIQUE : UNE FORCE POUR L'ÉCONOMIE
DU TERRITOIRE COLMARIEN ET LA QUALITÉ DES PAYSAGES**



- **DES ÉQUIPEMENTS D'ENVERGURE LIÉS À SON STATUT DE CHEF-LIEU DE DÉPARTEMENT**
- **EN MATIÈRE CULTURELLE, SPORTIVE ET DE LOISIRS, DE NOMBREUX ÉQUIPEMENTS SUPPORTS DE MANIFESTATIONS IMPORTANTES À L'ÉCHELLE RÉGIONALE, NATIONALE, VOIRE INTERNATIONALE**
- **CERTAINS SECTEURS SONT DÉPOURVUS D'ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ (ÉCOLES, CRÈCHES, ESPACES DE JEUX, ...)**



- **ANCER LES GRANDES INSTITUTIONS DE SERVICES PUBLICS SUR LE TERRITOIRE (D'ÉTAT, MILITAIRES, DE SANTÉ, DE FORMATION...)**

→ En fonction de leurs besoins, définition de règles spécifiques (aspect, gabarit, ...)

- **ASSURER À TOUS LA PROXIMITÉ DES ÉQUIPEMENTS DE QUARTIER**

→ Scolaire, petite enfance, sportifs, aires de jeux, espaces verts...

- **RENFORCER LES ESPACES SPORTIFS ET DE LOISIRS (BASE NAUTIQUE, ÉQUIPEMENTS RÉPARTIS DANS LES DIFFÉRENTS QUARTIERS, LOISIRS DE NATURE...)**

→ Par exemple : un 2e parcours de santé (Conseil des Sages)





AXE DU PROJET COMMUNAL (PADD)

**POUR SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE D'ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS POUR CONTRIBUER
AU CONFORT DES COLMARIENS**



- **UNE THÉMATIQUE GUIDÉE PAR LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU) À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION, NOTAMMENT L'ORGANISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN**
- **UNE INFRASTRUCTURE RESTANT À RÉALISER : LE BARREAU SUD**
- **CERTAINS AXES SATURÉS AUX HEURES DE POINTE**
- **LA PLACE IMPORTANTE DE LA VOITURE, DU FAIT DE L'ÉCHELLE DE LA VILLE**
- **DES EFFETS DE « BARRIÈRE » (AVENUE D'ALSACE, ROUTE DE BÂLE, ...) RENDANT DIFFICILES LES DÉPLACEMENTS CYCLABLES ET PIÉTONS**
- **UNE PROBLÉMATIQUE DE STATIONNEMENT TRÈS PRÉSENTE**



- **RENFORCER LES ÉCHANGE ENTRE QUARTIERS ET L'ACCÈS AUX SERVICES ET AUX ÉQUIPEMENTS, NOTAMMENT POUR LES LIAISONS PIÉTONNES ET CYCLABLES**
- **CRÉER DES LIAISONS EN SUPPORT DU PÔLE DE DÉVELOPPEMENT AUTOUR DE LA ROUTE DE ROUFFACH**



- **ADAPTER LA PLACE DU STATIONNEMENT EN FONCTION DES PROJETS ET DE LEUR LOCALISATION**
- **REQUALIFIER LES PRINCIPALES ENTRÉES DE COLMAR**
- **VALORISER LA PLACE DU FERROVIAIRE**
 - Mise en valeur des abords des voies
 - Préservation des emprises en zone d'activité nord et des voies au sud (vers Ste Croix en Plaine et vers les zones rhénanes)



LES DEPLACEMENTS

AXE DU PROJET COMMUNAL (PADD)

CONFORTER
L'ACCESSIBILITÉ DU
TERRITOIRE TOUT EN
DIVERSIFIANT LES
MODES DE
DÉPLACEMENTS



- Développer les déplacements doux piétons et cyclables
- Renforcer les parkings de co-voiturage
- Privilégier les modes piétons et cyclables au centre ville
- Mettre en valeur les couloirs ferroviaires
- Développer les liaisons interquartiers
- Atténuer les effets de coupure des voies routières et ferroviaires
- Requalifier les principales entrées de ville
- Requalifier la route de Strasbourg et la route de Rouffach
- Jonction à créer entre la Croix-Blanche et la route de Rouffach
- Barreau Sud



- **DES ESPACES NATURELS RICHES ET DIVERSIFIÉS, FAISANT POUR CERTAINS, L'OBJET DE PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES FORTES, AFFIRMANT LEURS ATOUTS EN TERMES DE BIODIVERSITÉ**
- **UN MAILLAGE « VERT » DANS LA VILLE, SUPPORT DE BIODIVERSITÉ**
- **UN RISQUE MAJEUR : LE RISQUE D'INONDATION**



- **PROTÉGER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES (RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ, CORRIDORS ÉCOLOGIQUES)**

→ Forêts, cordons boisés accompagnant les cours d'eau (Ill, Lauch, Logelbach,...)

- **ENCADRER FORTEMENT LA CONSTRUCTIBILITÉ DES SECTEURS SOUMIS À DES RISQUES ET À DES NUISANCES**

→ Inondation - Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), ...

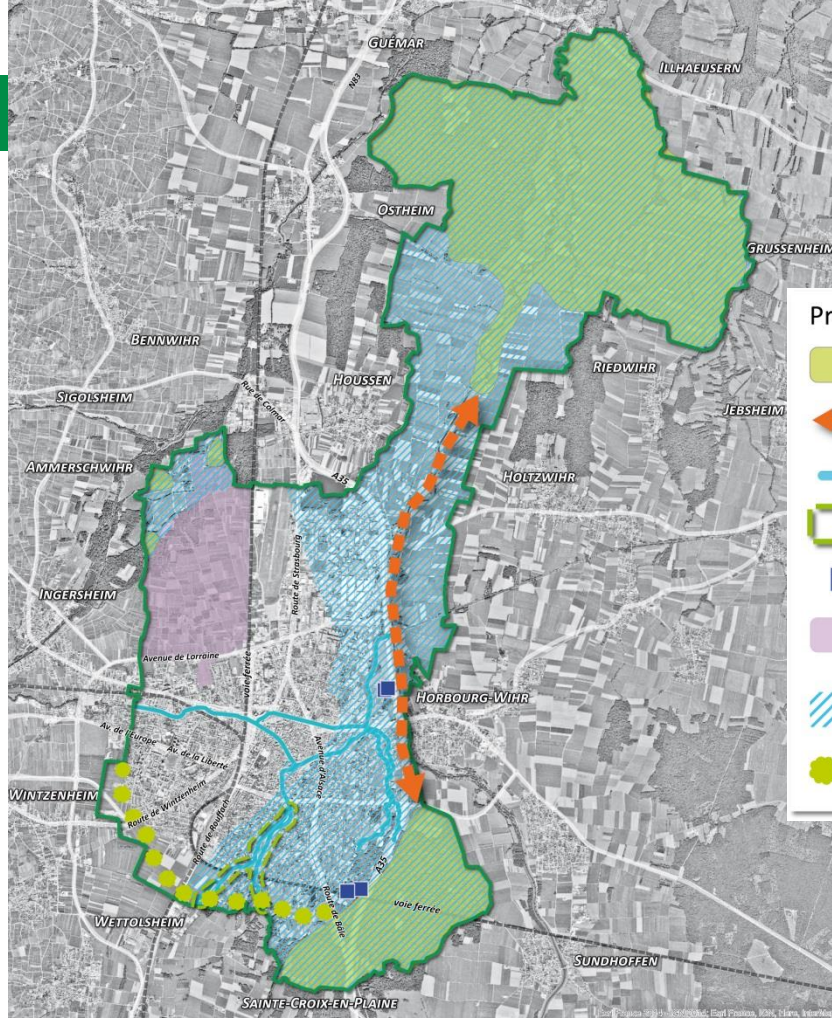
- **PRÉSERVER LES ESPACES DE « NATURE EN VILLE » POUR LEURS QUALITÉS ENVIRONNEMENTALES**

→ Par exemple les jardins, les squares, les jardins familiaux, les abords de la Lauch au sud de la ville, ...)



AXE DU PROJET COMMUNAL (PADD)

PRÉSERVER UN ENVIRONNEMENT PARTICIPANT AU CADRE DE VIE DES COLMARIENS



Préserver

-  Les massifs boisés et les secteurs sensibles en termes de biodiversité
-  Les corridors écologiques
-  Les cours d'eau
-  Les abords de la Lauch
-  Les captages d'eau
-  Les territoires viticoles
-  Prendre en compte le risque inondation (remontée de nappe / rupture de digue)
-  Traiter les abords de la ville

- **DES QUARTIERS TRÈS DIVERSIFIÉS, DOTÉS POUR CERTAINS D'UNE « IDENTITÉ » FORTE**
- **L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES FORMES ARCHITECTURALES, PLUS CONTEMPORAINES**
- **DES CONSTRUCTIONS IMPLANTÉES À L'EXTÉRIEUR DE L'ENVELOPPE URBAINE**
- **LA PRÉSENCE D'ESPACES DE « RESPIRATION » TELS QUE PARCS, JARDINS, SQUARES, GARANTS D'UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ**





LES GRANDES ORIENTATIONS - PATRIMOINE ET PAYSAGE URBAIN

- **PRÉSERVER LA DIVERSITÉ ET LA QUALITÉ DES DIFFÉRENTS QUARTIERS DE LA VILLE**

→ Ex : quartier allemand, habitat de faubourg, cités ouvrières, habitat collectif ancien... (modes d'implantation, de gabarits, de la place du végétal, ...)

- **CONFORTER LES ESPACES « DE RESPIRATION » EN VILLE**

→ Par exemple les jardins familiaux, jardins partagés, les cœurs d'îlots, ...

- **PERMETTRE DES MODES D'EXPRESSION ARCHITECTURALE PLUS CONTEMPORAINS**

→ Règles d'aspect des constructions, de gabarit, d'implantation, ..., adaptées au contexte bâti environnant

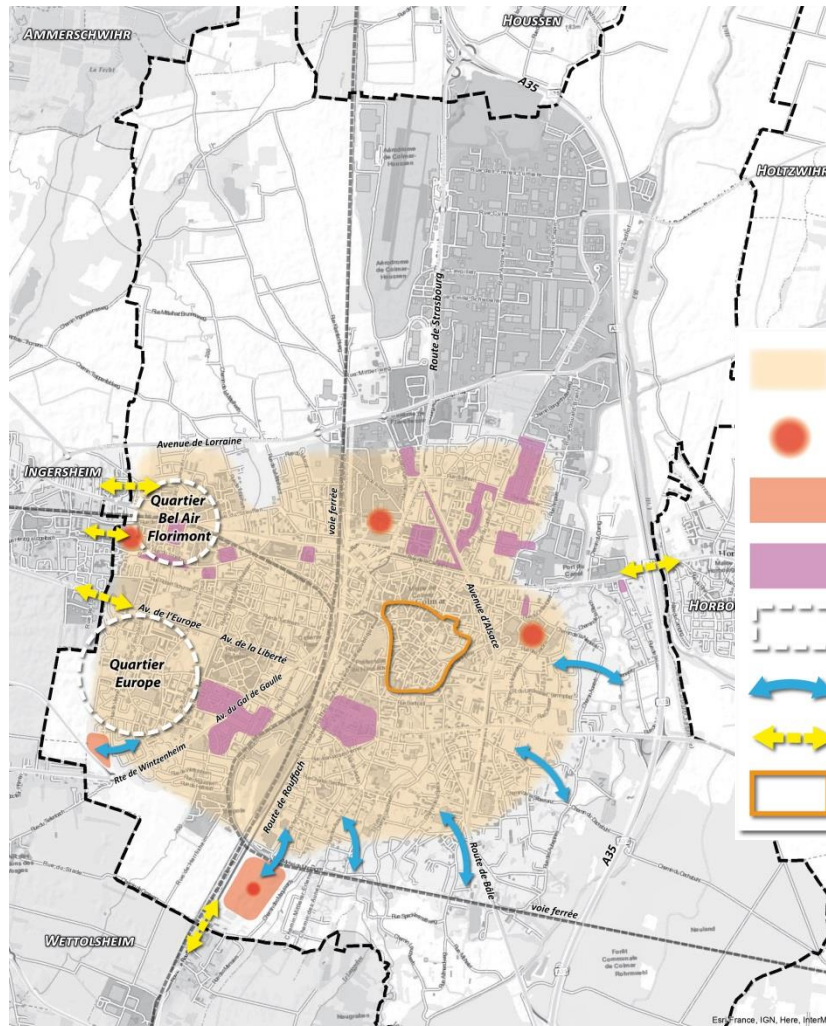
- **LIMITER FORTEMENT LES POSSIBILITÉS D'EXTENSION DANS CERTAINS SECTEURS**

→ Mittelharth, secteur des maraichers au sud de la voie ferrée



AXE DU PROJET COMMUNAL (PADD)

VALORISER LE PATRIMOINE ET LE PAYSAGE URBAIN



- Valoriser le potentiel foncier disponible en milieu urbain
- Le développement de sites mixtes habitat et économie
- Secteurs d'extension à vocation d'habitat
- Préserver l'identité de certains quartiers (quartier allemand, cités ouvrières, ...)
- Secteurs de rénovation urbaine
- Cohérence urbaine entre les quartiers existants et futurs
- Articulation urbaine avec les communes voisines
- Secteur Sauvegardé (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur), non concerné par le PLU



LES ÉTAPES SUIVANTES





- Traduction réglementaire (règlement, zonage, orientations d'aménagement et de programmation)
- Arrêt du projet programmé en mai 2016
- Pour être soumis à enquête publique à la rentrée 2016
- Pour une approbation au plus tard en mars 2017





Monsieur Yves HEMEDINGER, 1^{er} Adjoint au maire, en charge du Plan Local d'Urbanisme

Le Service Etudes d'Urbanisme de la Mairie de Colmar (2^{ème} étage – Bureau 211)





- Un registre destiné à recevoir vos remarques, observations, demandes, est à votre disposition au 2^e étage des locaux de la mairie (au service urbanisme)
- Vous pouvez également passer par la messagerie dédiée au PLU sur le site Internet de la Ville ou directement à l'adresse mail suivante:

urbanisme@colmar.fr

- Une 2^e réunion publique sera organisée dans les tous prochains mois, présentant les grandes lignes des documents réglementaires (règlement, zonage, principes d'organisation des secteurs d'extension)
- N'hésitez pas à consulter la page dédiée au PLU sur le site internet de la Ville :
<http://www.colmar.fr/plu>





PLACE AUX ÉCHANGES

